

Bercy montre le mauvais exemple

Dans son rapport annuel 2002, la Cour des comptes pourrait décerner la palme au ministère de l'Economie et des Finances pour sa gestion du personnel. Le rapporteur général de la Cour des comptes, Madame Claire Bazy-Malaurie, évoque «*l'exemple parfait de l'absence de respect des documents budgétaires*» pour sa gestion du personnel. Un comble pour le ministère en charge du budget ! Sont plus particulièrement visées les différences de statuts entre services, et le clivage qui règne en fonction de l'éloignement des personnels avec Bercy. Les magistrats de la Cour des comptes soulignent : «*Lourd de conséquences pratiques, le clivage statutaire entre les personnels d'administration centrale et les services déconcentrés n'a aujourd'hui plus guère de sens*». En la matière, les magistrats ont constaté des dysfonctionnements dans les positionnements indiciaries, tout comme dans la gestion des indemnités. Le tout sous une grande opacité. Erreur de parcours, pourrions nous dire. Mais les magistrats insistent sur les «*défaillances persistantes et récurrentes*». En clair Bercy est a courant, mais ça continue! Au moment où le gouvernement semble affirmer sa volonté à réformer l'Etat et à jouer la transparence, le rapport de la Cour des comptes placarde l'un des travers de la société française. Et la force inertielle des acquis.